

avril 2014



exploiter



entretenir



développer

DIR Centre-Ouest

Sécurisation de nos interventions mesures de visibilité



serveur vocal

0 820 102 102
(0,12€/mn)

internet

www.DirCentreOuest.fr



5 districts
5 services techniques et administratifs
14 départements
6 itinéraires

Qui sommes nous ? missions et organisation

La direction interdépartementale des Routes (DIR) Centre-Ouest est un service de l'État dédié exclusivement à l'exploitation, à l'entretien et à l'aménagement des routes nationales.

Son siège est installé à Limoges (Haute-Vienne).

Les onze DIR de France ont la charge du réseau routier national non concédé. Ce sont des services déconcentrés du ministère chargé du Développement durable. Elles exercent leurs missions sous la maîtrise d'ouvrage de la Direction des Infrastructures de Transport (DIT).

Notre réseau

Le réseau de la DIR Centre-Ouest s'étend sur 1 140 km et concerne 7 régions et 14 départements :

Principalement :

Aquitaine (Dordogne et Lot-et-Garonne), Centre (Cher et Indre), Limousin (Corrèze, Creuse et Haute-Vienne), Poitou-Charentes (Charente, Deux-Sèvres et Vienne),

mais aussi :

Auvergne (Allier).

Midi-Pyrénées (Gers).

Pays de la Loire (Vendée, Maine-et-Loire).

Des missions de service public

L'exploitation du réseau routier national :

- surveillance du réseau et gestion du trafic ;
- information des usagers ;
- intervention sur événement ;
- viabilité hivernale ;
- gestion du domaine public.

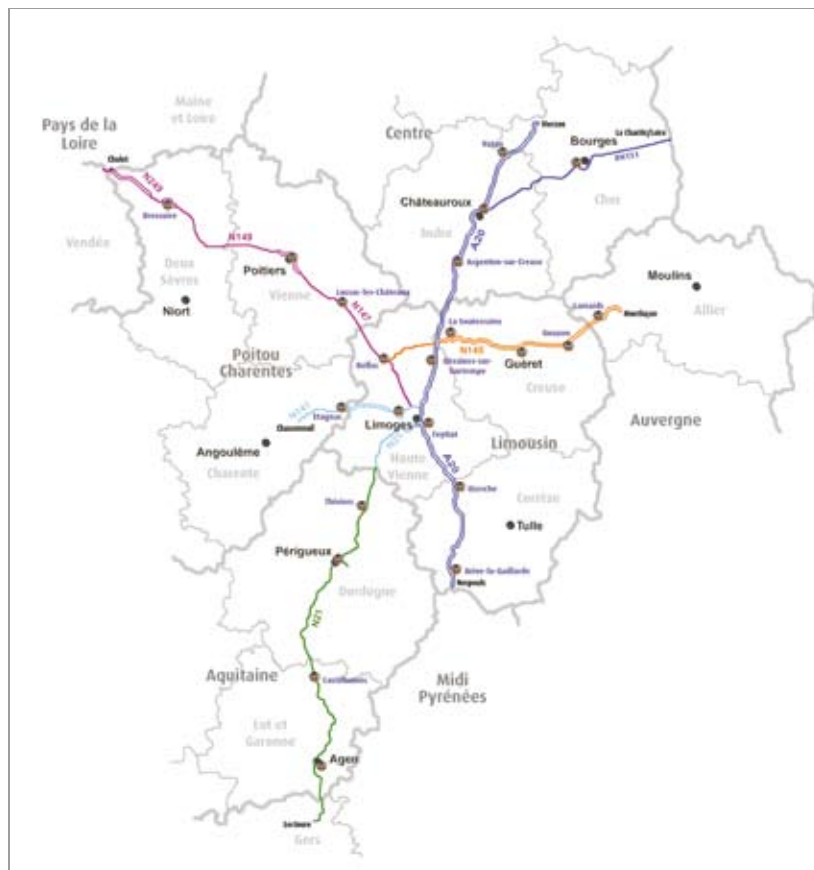
L'entretien du réseau routier national

- chaussées et leurs dépendances ;
- aires de repos ;
- ouvrages d'art (ponts, viaducs, tunnels, murs)
- équipements de la route (signalisation, dispositifs de retenue et de surveillance).

Le développement du réseau

Nous concevons des projets routiers et suivons les travaux pour le compte des directions régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) qui ont la charge des nouveaux projets routiers.

Nous assurons ces mêmes missions pour compte propre.



Toujours rechercher plus de sécurité !

la DIR Centre-Ouest oeuvre à la sécurité de tous. Le balisage de tous les obstacles sur les chaussées est une mission de sécurité essentielle.

Que ce soit pour les chantiers programmés ou pour faire face aux événements inopinés (accidents, pannes), ce balisage requiert un matériel adéquat, et des procédures précises. La bonne visibilité de ces dispositifs est absolument indispensable.

Contexte

Pour encore améliorer les observations faites sur le terrain, le CEREMA* a mis au point un dispositif permettant d'apprécier la visibilité avec des mesures basées sur la perception d'un usager à bord de son véhicule. Ce procédé technique s'appelle VISULINE.

Cette démarche répond non seulement à la sécurité des usagers mais aussi à celle des personnels en intervention.

Diagnostic

La visibilité requise est de 400 m pour les sections sur lesquelles la vitesse maximale autorisée est de 130 km/h et 300 m sur les sections où elle est réduite à 110 km/h.

Le dispositif opérationnel est composé de :

- Une Flèche Lumineuse de Rabattement qui avance à environ 50 km/h,

- Un véhicule du CEREMA de mesure de la distance de visibilité circulant sur la même voie en amont de la FLR.

Ces mesures doivent être réalisées de nuit, d'une part afin d'apporter le moins de gêne possible aux usagers, et d'autre part afin d'éviter la présence de véhicules entre la FLR cible et le dispositif de mesure embarqué du CEREMA.

*Le Cerema : Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement. C'est le centre de ressources et d'expertise du ministère du Développement durable.

Rédaction/Infographie :
Fabrice Saliba (DIR Centre-Ouest)
Crédit Photos : DIR Centre-Ouest

Programmation

Toutes les voies à chaussées séparées gérées par la DIR Centre-Ouest sont concernées par cette démarche :

- Autoroute A20 entre Brive-la-Gaillarde et Vierzon.

- RN 145 entre La Croisière et Montluçon

- RN 141 entre Le Breuil (échangeur de Bellegarde) et Exideul.

- Les portions aménagées des RN 142, 147, 149, 151 et 249.

Les périodes de mesure VISULINE

semaine du 22 au 25 avril

- RN 145 : Les nuits du 22 au 24 avril

- RN 141 : La nuit du 24 au 25 avril

semaines du 12 au 23 mai

- A20 : six nuits d'intervention

- RN 147-149-249 : deux nuits

Une fois ces mesures de visibilité réalisées, la DIR Centre-Ouest mettra en place des repères sur les chaussées, afin de guider les agents pour positionner les matériels. Des aménagements ultérieurs permettant de dégager la visibilité dans les zones critiques feront l'objet d'études de détail.



VISULINE ?

Il s'agit d'un procédé développé par le Cerema, visant à sécuriser la gestion de la signalisation temporaire.

Il s'agit de réaliser des mesures de distances de visibilité sur les routes à 2x2 voies et dans les échangeurs.

Le procédé se base sur la perception d'un usager à bord d'un véhicule.

Ainsi, à distance constante de la cible, à une vitesse de 50 km/h, il s'agit de saisir les zones du réseau où les points à observer sont masqués.

Pour le cas des interventions d'avril et mai 2014, le véhicule cible est une Flèche Lumineuse de Rabattement.





Direction Interdépartementale des Routes Centre-Ouest
15 place Jourdan - 87032 Limoges Cedex
Mission Communication et Relations avec les Usagers
Fabrice Saliba - tél. (33) 05 87 50 60 26
Fax (33) 05 87 50 60 49